

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AIRBUS ATLANTIC

Société par actions simplifiée au capital de 291.280.000 euros
Siège social : Zone industrielle de l'Ancien Arsenal - 17300 ROCHEFORT
RCS La Rochelle 778 127 613
(La « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2025

(...)

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui s'élève à 582.493.812 euros de la manière suivante :

- Une somme de 303.970.078 euros sera prélevée sur le poste « *Autres réserves* ».
- Le solde de la perte de l'exercice, soit la somme de 278.523.734 euros, sera affecté au poste « *Report à nouveau* ».

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1.735.342.086 euros, celui des autres réserves à 0 euros et le report à nouveau à -278.523.734 euros.

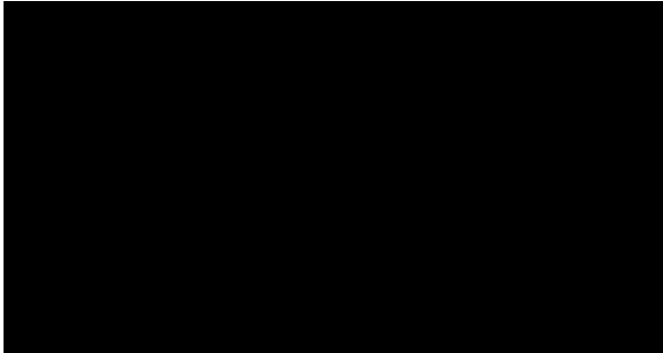
Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

(...)

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique décide de modifier, avec effet à la date de ce jour, l'article 14.1.1 des statuts de la Société de la manière suivante :

14.1.1 *La Société est dotée d'un Comité des Associés composé de trois (3) à dix (10) membres proposés et nommés par la collectivité des Associés ou par l'Associé unique, selon le cas, pour une durée limitée ou illimitée.*



Monsieur Cédric GAUTIER